



**PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI**

COMMUNIQUE DE PRESSE

De Pôle emploi à France Travail, au-delà des questions sémantiques, la fédération CFDT PSTE s'inquiète pour l'avenir du service public de l'emploi

25 mars 2022

Lors de la conférence de presse de présentation de son programme, le candidat et Président de la République Emmanuel Macron a indiqué vouloir réformer Pôle emploi, avec comme objectif, de réunir les compétences de Pôle emploi, des Missions Locales et des régions sur l'accompagnement vers l'emploi.

A peine les contours du projet sont-ils posés que le nom est déjà trouvé : France Travail. Au-delà des commentaires sémantiques sur la différence entre emploi et travail, ce nom n'est évidemment pas neutre et c'est surtout sur la question de la gouvernance de la future structure qu'il est évocateur. En effet, il n'est pas sans rappeler France Compétence, et forcément son schéma organisationnel qui redonne le plus gros des compétences aux régions sur la question de la formation professionnelle, avec en prime une mise à l'écart des partenaires sociaux. Cet organisme avait été mis en place dans la toute première partie du quinquennat par la loi pour choisir son avenir professionnel, qui laisse un amer souvenir quand on voit aujourd'hui ce qu'il est advenu du Compte Personnel de Formation monétisé.

D'ailleurs, le Président insiste dans son propos sur le fait de réunir des compétences d'opérateurs du Service Public de l'Emploi tels que Pôle emploi ou les Missions Locales avec les régions. Et pourtant, en matière d'emploi, les régions n'ont pas la compétence...même si certaines la réclame depuis maintenant près de 10 ans. Depuis 2015, le spectre de la régionalisation plane sur Pôle emploi et revient périodiquement. Depuis 2015, la CFDT PSTE alerte sur les dangers d'un tel modèle et martèle son attachement à une dimension nationale de la politique de l'emploi. Aujourd'hui, la compétence de l'emploi est incarnée partout en France par Pôle emploi et ses 55 000 salariés, seuls garants d'une réelle équité de traitement quelle que soit la région du demandeur d'emploi.

Le risque est d'autant plus grand qu'à chaque fois que les régions ont revendiqué cette compétence, c'était toujours dans le sens d'une très large autonomie dans son exercice. Or qui dit autonomie dans la mise en œuvre de la compétence emploi dit services d'accompagnement et d'indemnisation à géométrie variable d'une région à l'autre. Dans un contexte où les inégalités territoriales face à l'emploi sont extrêmement fortes et où la réforme de l'assurance chômage génère de plus en plus de précarité et moins de justice sociale c'est une manière de pénaliser un peu plus les territoires les plus en difficultés. Des disparités parfois importantes ont déjà pu être vérifiées sur l'accès à la formation entre certains territoires.

Contacts Presse :

Hélène IBANEZ
Secrétaire Générale
06.03.57.51.98

Catherine LAUMONT
Secrétaire Nationale
06.89.94.78.76



**PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI**

25 mars 2022

La CFDT le dit et le répète depuis plusieurs années : la lutte contre le chômage est une cause nationale qui nécessite une structure nationale garantissant une égalité de toutes et tous quelle que soit sa région d'origine.

De la même manière la CFDT PSTE alerte sur les risques d'un guichet unique qui ne serait que la fusion des différents opérateurs du service public de l'emploi et nierait leurs spécificités. En particulier, la fusion des missions locales et de pôle emploi est pour nous une ligne rouge qui ne doit pas être franchie. Une telle fusion remettrait complètement en cause le modèle d'accompagnement global des jeunes les plus précaires mis en place dans le réseau des missions locales et qui a fait ses preuves.

La CFDT PSTE défend un renforcement des coopérations entre les différents acteurs du service public d'emploi dans le respect des spécificités et de la gouvernance de chacun. Ce renforcement des coopérations doit bien entendu se faire également avec les acteurs locaux pour permettre un meilleur accès, sur le territoire, aux services de l'emploi, de l'orientation et de la formation. Le guichet unique ne saurait être une manœuvre pour réduire les moyens des différents services au public dans une logique purement budgétaire, en particulier dans le contexte actuel où les moyens dédiés à l'accompagnement des plus fragiles seront déterminant pour faire face à la crise sociale et économique que nous traversons.

Contact Presse :

Hélène IBANEZ
Secrétaire Générale
06.03.57.51.98

Catherine LAUMONT
Secrétaire Nationale
06.89.94.78.76